

 <p>académie Nancy-Metz</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p> 	<p>Rectorat de l'académie de Nancy-Metz Division des examens et Concours DEC2 – Bureau des examens d'enseignement supérieur et spécialisé 2 rue Philippe de Gueldres CO n°30013 54035 NANCY Cedex</p> <p>Tel : 03.83.86.26.72 Mail : ce.dec2@ac-nancy-metz.fr</p>	<p><b><u>NOTICE EXPLICATIVE D'INSCRIPTION</u></b></p> <p><b>CANDIDATS AU DIPLOME D'ETAT DE MONITEUR EDUCATEUR</b></p> <p><b>SESSION 2019</b></p>
<b>INSCRIPTIONS</b>		
<b>DATES D'INSCRIPTION</b>	<b>DU 5 NOVEMBRE AU 5 DECEMBRE 2018</b>	
<b>INSCRIPTION SUR INTERNET</b>	<p>Les inscriptions pour la session 2019 se font à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;"><a href="https://ocean.ac-nancy-metz.fr/inscription.html">https://ocean.ac-nancy-metz.fr/inscription.html</a></p> <p>☞ <i>Cliquer sur l'onglet de l'examen concerné</i></p>	
<b>RETOUR DES DOSSIERS</b>	<p>La fiche récapitulative d'inscription pour la session 2019, <b>vérifiée et signée</b>, doit être retournée, accompagnée des pièces justificatives demandées, à votre établissement de formation au plus tard le <b>mercredi 5 décembre 2018</b>.</p> <p>Votre établissement de formation transmettra l'ensemble des confirmations d'inscription <u>pour le vendredi 7 décembre 2018</u> au :</p> <p style="text-align: center;"><b>RECTORAT DE L'ACADEMIE NANCY-METZ</b> <b>DEC2 – Bureau des Examens d'enseignement supérieur et spécialisé</b> <b>2 rue Philippe De Gueldres</b> <b>CO 30013</b> <b>54035 NANCY Cedex</b></p> <p>Votre candidature n'est enregistrée qu'après réception du dossier complet signé. <b>ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ.</b></p>	
<b>DOSSIER D'INSCRIPTION</b>		
<b>PIECES A JOINDRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité</li> <li>➤ Attestation de recensement ou certificat de participation à la journée défense et citoyenneté pour les candidats âgés de moins de vingt-cinq ans. <i>Les candidats âgés de plus de vingt-cinq ans n'ont pas de justificatif à produire.</i></li> <li>➤ Certificat de scolarité</li> <li>➤ Relevé de notes du DEME si vous avez échoué à une précédente session.</li> </ul>	

## DISPENSES

➤ **Dispense d'épreuves** : fournir une copie de l'un des diplômes suivants (ou relevé de notes) dans le cas d'une demande de dispense d'un ou plusieurs domaines de formation :

- Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF) / Certificat de travailleuse familiale
- Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale (\* uniquement pour les candidats ayant préparé les secteurs d'activités « activités de soutien et d'aide à l'intégration » et « activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté ») (BCPSPVL)
- Baccalauréat professionnel services en milieu rural (BCPSMR)
- BEATEP spécialité activité sociale et vie locale ou BPJEPS animation sociale
- Titre professionnel de technicien médiation services (TPTMS)
- Baccalauréat professionnel services aux personnes et aux territoires (BCPSPT)
- Baccalauréat professionnel accompagnement, soins et services à la personne (BCPASSP)

	DC1	DC2	DC3	DC4
DETISF		✓		✓
BCPSPVL *			✓	
BCPSMR			✓	
BEATEP / BPJEPS			✓	
TPTMS			✓	✓
BCPSPT			✓	
BCPASSP			✓	

➤ **VAE** : fournir la notification de résultats si vous avez validé certains domaines de formation par VAE.

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Chaque centre de formation est responsable de votre inscription et de sa validité selon les critères suivants :

- effectivité de la formation théorique et pratique dans tous les domaines de compétences ;
- conformité des stages et de leurs durées, notamment la validation d'une période minimale associée à chacun des domaines de formation constitutif de leur programme individualisé de formation ;
- le livret de formation, note de réflexion et le dossier thématique.

## CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Vous êtes invités à prendre connaissance de la note de procédure et du tutoriel disponibles sur le site de l'Académie de Nancy-Metz :

[www.ac-nancy-metz.fr](http://www.ac-nancy-metz.fr)

↳ Cliquer sur « EXAMENS »

↳ Cliquer sur « Aménagement d'épreuve »



Les demandes d'aménagements d'épreuves se feront via l'application **DECADE** :

du **mercredi 3 octobre 2018 (12h)**

au **vendredi 16 novembre 2018 (17h)**